



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du mardi 15 mars 2022

N°01 – D. 15.03.2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze mars à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 16 décembre 2022

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, WITINDI Matis, JANAMI Selma, DELACOUR Charlène, WARIN Malo, CHARLETY Arthur, VAN DER BEEK Cornelis, CORVAISIER Bénédicte, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : MERLE Elsa (donne procuration à SCOLAN Virginie), TERRIER Laurent (donne procuration à RIFFARD Coline), BAILE Henri (donne procuration à VAN DER BEEK Cornelis), PUGÉAT Véronique (donne procuration à SAMSON Yves), BOLFF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), VERNAY Pascale (donne procuration à FEIGE Jean-Jacques), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine), LABRIET Pierre (donne procuration à MERMILLOD Martial).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 décembre 2021 en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 décembre 2021.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	32
Membres représentés	8
Nombre de votants	40
Voix favorables	39
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 décembre 2021.

Publié le : 04/04/2022

Transmis au Rectorat le :04/04/2022

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 15 mars 2022

Pour le Président et par délégation

Pour le Président
et par délégation
—
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2021

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, SION Mathis, Wanda KELLOUAI, VAN DER BEEK Cornelis, LABRIET Pierre, CORVAISIER Bénédicte, PUGÉAT Véronique, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques.

Membres représentés : PERSICO Simon (donne procuration à MERLE Elsa), TERRIER Laurent (donne procuration à LEROY Anne), BORRAS Isabelle (donne procuration à BERZIN Corinne), GUINTA Chloé (donne procuration à CORVAISIER Bénédicte), COURTOIS Nathanaël (donne procuration à OUDART Martin), DAVAI Camille (donne procuration à VAN DER BEEK Cornelis), NEUDER Yannick (donne procuration à LAKHNECH Yassine), BOLF Edith (donne procuration à BARBIER Emmanuel), VERNAY Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à CHALON Nathalie), DAUGUET Pascale (donne procuration à DESPREZ Frédéric).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 11 octobre 2021

3. Affaires financières

- 3.1. Budget rectificatif de déprogrammation * (vote)
- 3.2. Budget initial 2022 * (vote)
- 3.3. Intégration en comptabilité des nouvelles valeurs des actifs immobiliers à la suite aux évaluations réalisées par France Domaine en 2018 (discussion simplifiée, vote)
- 3.4. Critères d'attribution de la bourse Aide à la Mobilité Internationale (AMI) étudiante 2021-2022 (discussion simplifiée, vote)

4. Ressources humaines

- 4.1. Campagne d'emplois 2022 (vote)
- 4.2. Evolution du règlement de gestion des personnels contractuels BIATS (discussion simplifiée, vote)
- 4.3. Semestres de CRCT : contingent établissement à compter de 2022 (discussion simplifiée, vote)

5. Formation et vie étudiante

- 5.1. Nombre de places attribuées en deuxième année du premier cycle des Etudes de santé Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) à la rentrée 2022 et leur ventilation par voie d'accès (vote)
- 5.2. Répartition du budget de la CVEC 2022 UGA (hors établissements-composantes) (vote)

6. Recherche

6.1. Intégration de l'équipe d'accueil RIFC-lab dans l'UMR TIMA à compter du 1^{er} janvier 2022 (discussion simplifiée, vote)

7. Affaires institutionnelles

7.1. Création de deux unités de service :

7.1.1. Ingénierie de projet (discussion simplifiée, vote)

7.1.2. Design Factory (discussion simplifiée, vote)

7.2. Statuts :

7.2.1. INSPE (discussion simplifiée, vote)

7.2.2. UFR de pharmacie (discussion simplifiée, vote)

7.3. Règlement intérieur de l'UGA : annexe relative aux structures de recherche (discussion simplifiée, vote)

7.4. Désignation d'un représentant des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de l'UGA relevant des disciplines de santé au conseil documentaire (information)

8. Point stratégique

8.1. Contrat pluriannuel de l'UGA (vote)

9. Questions diverses

1. Informations :

Le Président Yassine LAKHNECH ouvre la séance par un point sur la situation sanitaire. On note une accélération des cas positifs et des cas contact depuis le retour des vacances d'octobre. Sur la semaine 50, on dénombre 55 cas positifs chez les étudiants.

Les mesures mises en place continuent de s'appliquer (avec notamment l'auto-signallement).

Au niveau des personnels, on compte environ 15 cas par semaine.

Depuis lundi 13 décembre 2021, l'UGA a remis en place en partenariat avec le CHUGA, des créneaux de vaccination réservés aux étudiants et aux personnels (1200 rendez-vous ont été pris depuis la réouverture).

Des messages ont été envoyés pour rappeler la nécessaire vigilance et l'importance des gestes barrières. La distribution d'autotests est également prévue.

Bernard BESSIERES demande si des mesures spécifiques sont prévues pour les restaurants universitaires.

Bénédicte CORVAISIER répond que le protocole mis en place ne doit pas *a priori* être modifié.

Le Président Yassine LAKHNECH poursuit en évoquant le repyramidage prévu par la LPR. L'UGA vient d'avoir la notification de 25 possibilités de repyramidages pour les années 2021 et 2022, avec une liste de sections CNU données par le ministère. Pour la procédure, les candidats devront rédiger un rapport et la décision sera soumise à l'avis du Cac restreint. Toutefois la procédure reste peu claire pour l'instant.

Jacob LAMBLIN demande à disposer de la liste des sections concernées transmise par le ministère.

Le Président Yassine LAKHNECH lui répond favorablement. Il ajoute que l'UGA a obtenu, toujours dans le cadre de la LPR, une augmentation de 25% des dotations destinées aux laboratoires sur 3 ans. Les sommes reçues seront intégralement affectées aux laboratoires.

Enfin, l'UGA a également reçu la notification du budget qui lui sera alloué par l'Etat pour l'accompagnement des nouveaux maîtres de conférences.

Wanda KELLOUAI intervient au sujet de la proposition de motion relative aux doctorants qu'elle a transmise. Elle demande que ce point soit ajouté à l'ordre du jour.

Le Président Yassine LAKHNECH lui répond que la motion sera débattue, mais ne pourra pas être votée car elle a été déposée beaucoup trop tardivement.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 11 octobre 2021

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 11 octobre 2021.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	11
Nombre de votants	41
Voix favorables	41
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 11 octobre 2021.

3. Affaires financières

3.1. Budget rectificatif de déprogrammation

Laura TOSATTO, directrice des affaires financières, présente le BR2. Elle commence par expliquer qu'il s'agit essentiellement d'un budget de déprogrammation établi au regard de l'exécution des contrats de recherche (ajustement des dépenses et des recettes) et de l'état d'avancement des opérations d'investissement (comme par exemple l'Opération Campus). Il s'agit également du dernier ajustement des prévisions de dépenses de masse salariale.

Elle présente ensuite l'impact de ces ajustements sur le résultat (réduction des charges de 425 k€ et réduction des recettes de 77 k€, soit une amélioration du résultat : - 1 946 k€ contre - 2 294 k€ au BR1) et sur le fonds de roulement (baisse des recettes d'investissement plus forte que les dépenses, conduisant à un prélèvement plus important du fonds de roulement : 12 600 k€, contre 7 581 k€ au BR1, FDR de 34 069 k€, soit 24,68 jours, Trésorerie de 109 304 k€, soit 79,17 jours).

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif de déprogrammation (BR 2 de l'exercice 2021 pour l'établissement principal Université Grenoble Alpes incluant l'Opération Campus).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	11
Nombre de votants	41
Voix favorables	41
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le budget rectificatif de déprogrammation (BR 2 de l'exercice 2021 pour l'établissement principal Université Grenoble Alpes incluant l'Opération Campus).

3.2. Budget initial 2022

Jean-Luc SCHWARTZ souhaite préalablement au débat avoir un état des lieux du nombre de présents et de procurations.

Catherine FAIVRE, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles, lui répond qu'il y a 30 membres présents et 11 procurations.

Le Président Yassine LAKHNECH commence par un rappel sur les marqueurs de l'année budgétaire 2022.

Pascal LOUVET, vice-président finances et patrimoine, poursuit la présentation avec une synthèse des éléments du BI, à savoir une capacité d'autofinancement positive de 6,87 M€, un fonds de roulement fin 2022 de 26,2 M€ (soit 18,8 jours de fonctionnement) et une trésorerie de 93,3 M€ (soit 66,7 jours de fonctionnement).

S'agissant du résultat prévisionnel 2022, il est prévu une réduction du déficit (de 7,8 M€ (BI 2021) à 2,3 M€ en 2022) en raison en premier lieu, de la diminution des dépenses de fonctionnement de 1% (effort dans le cadre de la trajectoire financière, effet Covid atténué), en deuxième lieu, d'un ralentissement de la progression de la masse salariale (1,4% en 2022 contre 2,2% en 2021) et en troisième lieu, d'une progression des recettes (subventions et autres recettes) de 1,9%.

Laura TOSATTO présente ensuite l'évolution des produits et des charges, puis Marion NORMAND poursuit avec une présentation relative aux charges liées à la masse salariale.

Pascal LOUVET reprend la parole pour apporter des éléments sur les investissements et sur les indicateurs de soutenabilité.

Pour Jean-Luc SCHWARTZ ce budget initial commence à entériner la trajectoire financière. Il souhaite également rappeler que la perspective envisagée est très lourde (avec la perte de 250 postes de titulaires et le remplacement pour 200 d'entre eux par des contractuels). Selon lui, derrière les chiffres présentés, le budget ne doit pas masquer le fait que l'UGA s'engage dans une politique d'emploi très rude.

Il se dit sidéré qu'au moment où débute la campagne électorale présidentielle dans un contexte de détérioration du service public, l'UGA ne se manifeste pas pour expliquer les difficultés qu'elle rencontre. Pourquoi ne pas affronter cette sous-dotation collectivement et ne pas faire d'autres choix budgétaires ?

Enfin, il pense qu'il faut impérativement ouvrir le débat avec les collègues sur le terrain. Il souhaite que le conseil d'administration organise un débat public à la rentrée. Il ajoute que les choix qui sont en train d'être faits impactent tout le monde alors que cette politique n'est pas connue de tous.

Cyprien BEAUFORT se dit tout à fait d'accord avec les propos de Jean-Luc SCHWARTZ. Il explique ensuite qu'il s'agit bien de suppressions de postes et pas de différés. Il parle également de la motion qui a été soumise au conseil d'administration, demandant d'une part, à ce que le budget face l'objet d'un vote en présentiel, et d'autre part, à ce que l'application de la trajectoire financière soit reportée (au regard du résultat financier meilleur que ce qui était

prévue au BI 2021, et afin de permettre le débat). Selon lui, il n'y a pas d'urgence à appliquer cette trajectoire budgétaire. Les étudiants et les personnels se réunissent régulièrement et ils ne sont pas prêts à supporter les mesures présentées.

Bernard BESSIERE rappelle que la sous-dotation est un élément commun à toutes les universités. Le combat est donc à mener au niveau national par les universités. Le résultat budgétaire est moins mauvais mais c'est conjoncturel en raison notamment de la crise sanitaire. S'agissant du projet de budget, il reconnaît qu'il n'est pas possible de se satisfaire de différés ou reports de postes mais que ce sont des aspects qui ont été largement évoqués notamment des commissions permanentes. Il ajoute que l'amélioration du résultat ne doit pas conduire à une aggravation de la situation.

Pierre LABRIET rappelle le rôle de la métropole au niveau du CA de l'UGA et plus largement au niveau de l'enseignement supérieur et la recherche, rôle qui se concentre majoritairement sur le volet communal du CPER. Sur la question du fonctionnement de l'université, la métropole ne peut pas en théorie se prononcer. Toutefois, au regard de la situation, il a décidé d'écrire à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche pour attirer son attention sur les difficultés rencontrées par l'UGA.

Mathis SION ajoute que des débats sur ces questions ont eu lieu dans les UFR et que des motions ont été votées, notamment dans les UFR ARSH et LLASIC. Il conclut en expliquant que l'UFR SHS est également sous-dotée, ce qui conduit à ce que certains cours soient assurés en distanciel.

Anne LEROY remercie Pierre LABRIET pour sa démarche et ajoute qu'elle espère que la ministre sera sensible à ses arguments. Au regard de la précarisation, du recrutement accru de contractuels, du non-renouvellement de CDD..., elle estime qu'il est de plus en plus difficile de trouver des personnes qui ont envie de s'investir. Selon elle, sur le terrain, la charge devient très lourde pour les enseignants recrutés qui se retrouvent face à des étudiants en difficulté alors qu'eux-mêmes sont en situation difficile. Elle considère que les conditions ne sont plus réunies pour que la mission de service public qui incombe à l'université soit remplie correctement.

Gérard FORESTIER salue également l'engagement de Pierre LABRIET. Il reconnaît les difficultés liées à cette trajectoire financière et au vote du budget. Il fait savoir que le SNPTES s'abstiendra sur le vote du budget tout en sachant qu'il est important de revendiquer ce qui a été développé lors des échanges précédents.

Wanda KELLOUAI souhaite revenir sur l'intervention de Bernard BESSIERE quant au risque de reporter la mise en place de la trajectoire financière. Elle pose plusieurs questions. L'université doit-elle être gérée comme une entreprise ou ne doit-on pas proposer un service public de qualité qui forme les étudiants ?

Que doit-on faire ? Doit-on attendre une possible prise de conscience de la ministre ou ne doit-on pas plutôt agir et débattre à notre échelle ?

Elle poursuit son intervention en évoquant les possibilités de carrières offertes aux jeunes chercheurs. De nombreux qualifiés CNU ne trouvent pas de poste. Beaucoup partent à l'étranger ou dans le privé car les conditions ne sont pas satisfaisantes, l'Université se prive par conséquent de ses ressources en laissant partir des chercheurs qu'elle a formés. Le plan de différés de postes ne permet pas de recruter et de proposer un avenir aux jeunes chercheurs.

Pour terminer, et en réponse à Gérard FORESTIER, elle dit ne pas comprendre l'abstention : pour elle on s'abstient uniquement quand on ne dispose pas de tous les éléments, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Martin OUDART répond qu'il ne faut pas faire de confusion et qu'il faut faire preuve de rigueur quant aux propos tenus. Il ne s'agit pas de 250 postes supprimés. Il ajoute que les administrateurs portent la stratégie de l'établissement et doivent assurer son bon fonctionnement. Il estime par conséquent qu'il faut voter le budget présenté. Il estime disposer de tous les éléments pour se prononcer sur le budget et indique qu'il votera contre la motion.

Jean-Luc SCHWARTZ remercie Pierre LABRIET et souhaite que sa lettre soit annexée au compte-rendu du conseil d'administration. Selon lui une lettre identique de la part de l'UGA serait souhaitable.

Il ajoute qu'il y aura bien 250 postes de titulaires supprimés. Le plan envisagé conduit à remplacer des titulaires par des contractuels. Il repose également la question du sens de l'abstention posée par Wanda KELLOUAI sans remettre en cause le respect des opinions de chacun. Il demande ensuite à ses collègues, si indépendamment du fait d'être favorables ou non à cette trajectoire, ils sont d'accord sur la nécessité d'organiser un débat sur ces questions.

Gérard FORESTIER explique que l'abstention n'a rien à voir avec le fait de ne pas être informé. Elle permet de prendre en compte l'obligation de voter un budget tout en mettant en évidence l'existence de nombreuses réserves et difficultés. Il ajoute que l'abstention est une position tout aussi légitime qu'un vote contre ou pour.

Martial MERMILLOD se dit favorable au débat public afin de présenter les différentes options. De même une étude collective peut se révéler utile. Il remercie également l'initiative de Pierre LABRIET. Il pense toutefois que les arguments pourraient être développés et complétés afin d'avoir plus d'impact au niveau du ministère, en insistant notamment sur les éventuels effets néfastes des classements internationaux.

Emmanuel BARBIER estime que deux débats sont possibles : il peut s'agir de discuter sur la manière de faire des économies afin de répondre aux injonctions du ministère ou de débattre sur le fait d'être pour ou contre la réduction des moyens de l'université.

Il dit craindre que le premier débat, assez technique, n'intéresse pas forcément les collègues.

Cyprien BEAUFORT dit qu'il ne souhaite pas voter ce budget. Il insiste sur la nécessité de poursuivre le débat public avant de voter cette politique d'austérité. Il estime qu'il n'est pas possible de fonctionner en système fermé sinon cela revient à épouser la stratégie du MESRI. Il demande à quel moment il convient alors d'introduire le rapport de force avec le ministère. Il pose la question de savoir comment il est possible de voter un tel budget et d'accepter dès lors une telle situation de suppression de postes.

Véronique ADAM ajoute qu'elle s'abstiendra car elle a vu les conséquences d'un budget non voté dans d'autres établissements. Ensuite, sur l'aspect démocratique, elle précise que l'équipe qui dirige l'université a été élue par les collègues. La logique démocratique a donc été respectée. En cas de débat, elle considère qu'il doit déjà avoir lieu au niveau des composantes et laboratoires.

Enfin, elle insiste sur le poids du ministère dans le cas présent. La présidence de l'université ne fait pas tout ce qu'elle veut.

Thierry VINCENT se dit favorable à la sollicitation de l'aide de l'Etat et il remercie Pierre LABRIET pour son intervention. Toutefois, il ajoute qu'en votant le budget tel qu'il est proposé, on travaille pour sortir le plus rapidement possible de la crise du GVT.

Le Président Yassine LAKHNECH reprend la parole. Il précise que le budget de l'UFR SHS a bien été voté. Il revient ensuite sur la question de la suppression de 250 postes évoquée. Il explique que le raisonnement de certains administrateurs est basé sur une hypothèse fautive qui consiste à arrêter la trajectoire à un moment donné ce qui permet en effet d'aboutir à une suppression de postes mais ce raisonnement n'est pas valable car il ne faut pas oublier le report des deux années précédentes. Dès lors la trajectoire doit être prolongée, ce qui permet de retrouver les 250 postes. Il ajoute que cette solution a été choisie pour éviter précisément les campagnes blanches que certains établissements ont pu connaître. L'UGA est le seul établissement à ne pas recourir à des campagnes blanches. Il ajoute qu'il faut regarder la trajectoire qui va devenir positive.

Il poursuit en précisant qu'il porte le débat des moyens de l'Université sur le plan national (UDIS et CPU) avec d'autres collègues, présidents d'université.

Jean-Luc SCHWARTZ maintient sa position en réaffirmant que l'UGA avec une telle politique de différés perdra bien des postes. Il pense nécessaire d'organiser un débat sur ce sujet.

Cyprien BEAUFORT revient sur la motion proposée et demande qu'elle soit votée.

Le Président Yassine LAKHNECH préfère respecter l'ordre du jour et voter le budget en priorité.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget initial de l'exercice 2022 pour l'établissement principal Université Grenoble Alpes incluant l'Opération Campus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
---------------------	----

Membres présents	30
Membres représentés	11
Nombre de votants	41
Voix favorables	24
Voix défavorables	9
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés le budget initial de l'exercice 2022 pour l'établissement principal Université Grenoble Alpes incluant l'Opération Campus.

3.3. Intégration en comptabilité des nouvelles valeurs des actifs immobiliers à la suite aux évaluations réalisées par France Domaine en 2018 (discussion simplifiée, vote)

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, présente ce point. En application de la note du 16 septembre 2014, l'UGA a demandé à France Domaine une nouvelle évaluation de son parc immobilier hérité de Stendhal et de l'UJF (l'évaluation du patrimoine hérité de l'UPMF étant jugée conforme).

Courant 2018, de nouvelles évaluations ont été réalisées et transmises par France Domaine mais elles n'ont pas encore été intégrées dans les comptes de l'UGA. Entre juillet 2019 et novembre 2021, ces travaux ont principalement été menés par la direction des finances en collaboration avec l'agence comptable et la direction du patrimoine.

Il est précisé que l'intégration est une étape dans la levée des réserves par les commissaires aux comptes, mais qu'elle ne sera pas suffisante (restent à réaliser l'inventaire des biens meubles et l'évaluation des terrains).

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser d'une part, la sortie des actifs et financements liés et d'autre part, l'intégration des valeurs estimées par France Domaine en 2018 au premier trimestre de l'exercice 2022.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	11
Nombre de votants	41
Voix favorables	40
Voix défavorables	0
Abstentions	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration autorise, à la majorité de ses membres présents et représentés, la sortie des actifs et financements liés et d'autre part, l'intégration des valeurs estimées par France Domaine en 2018 au premier trimestre de l'exercice 2022.

3.4. Critères d'attribution de la bourse Aide à la Mobilité Internationale (AMI) étudiante 2021-2022

Anne-Catherine FAVRE intervient sur ce sujet déjà présenté en commission permanente.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver au titre de l'année universitaire 2021-2022, les modalités des aides à la mobilité internationale AMI comme présentées.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	11

Nombre de votants	41
Voix favorables	41
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés les modalités des aides à la mobilité internationale AMI au titre de l'année universitaire 2021-2022, comme présentées.

Le Président Yassine LAKHNECH propose de discuter de la motion proposée par le CGT, FSU et l'UNEF.

Le Président Yassine LAKHNECH demande si cette motion est pertinente au regard de la motion déjà soumise au CA au mois d'octobre 2021.

Cyprien BEAUFORT rappelle que toute motion doit être soumise au vote du conseil d'administration.

Le texte proposé est le suivant :

« Le Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 prévoit d'entériner la "trajectoire financière" (gels et différés de postes) à travers le vote du budget initial et de la campagne d'emploi 2022. Il s'agit d'une décision lourde de conséquences qui impacterait les conditions d'étude et de travail dans cette période de pandémie qui s'éternise. Depuis plusieurs mois, les personnels et les étudiant-es expriment leur colère et leur incompréhension face à cette "trajectoire financière". Cela se voit notamment par l'affluence lors des assemblées générales d'UFR et de la réunion publique du 2 décembre, ou encore par les résultats des élections aux conseils centraux.

Nous considérons qu'un vote d'une telle importance nécessite un débat approfondi qui ne peut se tenir en distanciel. En effet, les fortes divergences d'opinions sur l'orientation de notre université ces 7 prochaines années ne sauraient s'exprimer en distanciel où les débats sont partiels et bien souvent difficile à suivre. Par ailleurs, nous déclarons qu'il n'y a pas d'urgence à tenir ce vote, puisque la "trajectoire financière" s'appuie sur un résultat prévisionnel 2021 de -7.8 M€ qui a été finalement réduit à -2.3 M€. Ces 5.5 M€ supplémentaires nous offrent le temps du débat.

Pour ces raisons, nous demandons de ne pas appliquer la "trajectoire financière" dans la campagne d'emploi 2022 et, conséquemment, de modifier le budget initial 2022, plutôt que d'avaliser un budget destructeur en ce qu'il s'oppose à la couverture des besoins d'une université en expansion. Nous demandons à ce que les débats relatifs au vote du budget et à la campagne d'emplois 2022 puissent se tenir en présentiel dans le respect des gestes barrières. »

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la motion ci-dessus présentée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	11
Nombre de votants	41
Voix favorables	17
Voix défavorables	22
Abstentions	2

Après en avoir délibéré le conseil d'administration rejette la motion ainsi présentée à la majorité de ses membres présents et représentés.

4. Ressources humaines

4.1. Campagne d'emplois 2022

Le président Yassine LAKHNECH présente les principes de construction de la campagne d'emploi pour les enseignants chercheurs :

- Ouverture de tous les postes différés lors de la campagne 2021, en accord avec les engagements pris, sauf dans les cas où les discussions sur le profil n'ont pas abouti ;
- Aucune suppression ni gel de postes d'enseignants-chercheurs en prévoyant les conditions de transformation de postes de MCF en PR ainsi que des redéploiements ;
- Ouverture d'au moins 10 % des postes l'année même de leur vacance en prévoyant des possibilités d'exemption de différé ;
- Différer de deux ans l'ouverture de 90 % des postes vacants tout en garantissant un remplacement par des contractuels.

Au total, 32 concours d'enseignants-chercheurs sont proposés pour la campagne 2022 (17 MCF (art. 26.1) et 15 PR (dont 7 art. 46.1 ; 5 art. 46.3 ; 1 art. 46.4 ; 1 art. 51 et 1 concours agrégation)).

Catherine BERRUT intervient, elle se dit très contente des postes en 46-3. Elle ajoute qu'elle a sollicité une communication interne en amont, sur les postes d'enseignants-chercheurs vacants pour favoriser les mobilités internes.

Sur les postes de praticiens hospitalo-universitaires, ils représentent 28 de l'ensemble des postes, et il ne semble pas que ces recrutements soient faits en concertation avec les pôles. Il est nécessaire que ces recrutements soient faits en toute transparence.

Jacob LAMBLIN intervient sur un document transmis sur Alfresco, avec une colonne intitulée : « candidat interne repéré », ce qui est très problématique en termes d'équité et ouvre le risque de recours.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il s'agit de savoir si on a un vivier à l'UGA.

Sur le volet juridique Jean-Michel MIEL, directeur des affaires juridiques et institutionnelles, répond que ce fichier ne doit pas être nominatif.

Emmanuel BARBIER se dit d'accord avec Catherine BERRUT quant aux postes de praticiens hospitalo-universitaires.

La présentation se poursuit avec la présentation de la campagne d'emploi BIATS par Carole KADA.

Les principes intégrés dans la trajectoire financière impliquent :

- De diminuer sur une période de 7 ans les effectifs BIATS, hors postes sur projets, à concurrence du nombre global de surnombres et de renforts créés pendant la phase de fusion (environ 45 postes). Cette volumétrie globale implique de geler annuellement 10% des postes libérés ;
- De proposer dans un premier temps à la mobilité interne les postes libérés afin de préserver les possibilités de mobilité des agents de l'UGA ;
- D'ouvrir au recrutement permanent (via concours ou mobilité entrante) 10% des postes vacants restants ;
- De garantir le remplacement par des contractuels des autres postes libérés dont l'ouverture au recrutement permanent est différée.

Elle ajoute que l'application des principes définis dans la trajectoire amène à construire la campagne 2022 sur la base des éléments quantitatifs suivants :

- Ouverture au recrutement permanent de 30 emplois correspondant à des vacances d'emplois survenues entre le 1^{er} septembre 2020 et le 1^{er} septembre 21 et pourvues temporairement par des contractuels ;
- Gel de 10% des 71 prévisions de départ entre le 1^{er} septembre 2021 et le 1^{er} septembre 2022, soit 7 postes (4 en surnombre, 1 DGS, 1 DVE et 1 Communication) ;
- Ouverture de 10% des 64 prévisions de départ entre le 1^{er} sept 21 et le 1^{er} septembre 2022, soit 7 emplois ouverts en campagne (avec un arrondi à l'unité supérieure).

Cela conduit à un total de 37 postes susceptibles d'être ouverts au titre de l'année 2022 à un recrutement permanent. Afin de préserver la capacité de l'établissement à faire face à des départs en mobilité externe en cours d'année, 13 emplois parmi ces 37 seront réservés pour permettre l'accueil en mobilité entrante au fil de l'eau. Cette volumétrie sera suivie et pourra être revue en cours d'année si les prévisions de départ évoluent à la hausse.

Coline RIFFARD signale qu'il n'y a aucun poste ouvert pour les AENES.

Anne LEROY demande ce qu'il se passe en cas de concours infructueux.

Carole KADA, directrice générale des services adjointe ressources humaines, répond que le poste est pourvu par un contractuel.

Jean Luc SCHWARTZ demande un engagement sur le fait que les enseignants-chercheurs contractuels soient recrutés en priorité sur des postes d'ATER avec un volet recherche.

Le Président Yassine LAKHNECH lui répond favorablement tout en indiquant qu'il peut y avoir des situations particulières qui font l'objet de discussions avec la composante concernée.

Thierry VINCENT regrette que l'on n'ait pas encore commencé un redéploiement pour les postes d'enseignants-chercheurs. Il se dit favorable à la mise en place de discussions sur ces redéploiements.

Le Président Yassine LAKHNECH explique qu'un groupe de travail réfléchit actuellement sur cette question.

Bénédicte CORVAISSIER souhaite savoir si l'UGA connaît aussi des difficultés de recrutement s'agissant des personnels BIATS, et sur quels types de recrutement.

Carole KADA répond que ces difficultés sont bien réelles pour l'UGA et concernent tous les types de postes.

Anne LEROY s'interroge sur les raisons de ces difficultés de recrutement.

Carole KADA explique que ces difficultés concernent la majorité des secteurs actuellement. Elle évoque le contexte de crise sanitaire et ajoute que l'on constate une hausse importante des demandes de reconversion professionnelle. On a aussi des problématiques liées aux rémunérations.

Coline RIFFARD souhaite avoir des précisions quant aux modalités qui seront appliquées pour pourvoir les 13 postes BIATSS ouverts à la mobilité au fil de l'eau dans le cadre de la campagne d'emplois 2022 lorsqu'il n'a pas été possible de les pourvoir par des titulaires soit en mobilité interne soit en mobilité externe. Elle demande si un recours aux listes complémentaires des postes ouverts aux concours est envisagé avant de faire appel à des contractuels.

Carole KADA répond que les listes complémentaires sont toujours consultées. En l'espèce, il sera fait application d'une solution au cas par cas et selon la liste complémentaire disponible.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la campagne d'emplois 2022 BIATS, enseignants-chercheurs et hospitalo-universitaires.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	11
Nombre de votants	41
Voix favorables	24
Voix défavorables	8
Abstentions	9

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la campagne d'emplois 2022 BIATS, enseignants-chercheurs et hospitalo-universitaires.

4.2. Evolution du règlement de gestion des personnels contractuels BIATS

Anne Catherine FAVRE présente ce point déjà évoqué en commission permanente.

Il s'agit de modifications en vue d'intégrer les personnels formateurs de l'IFMK, d'améliorer l'attractivité des postes en santé ainsi que la rémunération des contractuels BIATS.

Martin OUDART évoque la situation des assistants sociaux et demande si ces grilles de salaires concernent l'ensemble des assistants sociaux de l'université, sachant qu'une partie des postes est mise à disposition par le CROUS. Il évoque une nécessaire corrélation entre les grilles de salaires.

Carole KADA répond que l'UGA a conscience de ce point et travaille avec le CROUS.

Bénédicte CORVAISIER ajoute que le régime indemnitaire des assistants sociaux a beaucoup évolué grâce à des financements d'Etat.

Jean-Luc SCHWARTZ fait savoir qu'il va s'abstenir en raison du non-alignement sur les titulaires.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le règlement de gestion des contractuels modifié comme présenté.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	11
Nombre de votants	41
Voix favorables	32
Voix défavorables	0
Abstentions	9

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le règlement de gestion des contractuels modifié.

Wanda KELLOUAI demande au Président que soit discuté la motion proposée relative aux doctorants.

Elle s'excuse pour la transmission tardive de la motion et présente le texte suivant :

« Motion portée par les élu-es doctorant-es au Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'UGA se positionne contre la précarité des doctorantes sans contrat de travail lié à leur activité de recherche et effectuant des vacances. Pour cela, le CA demande :

- *la mise en place d'un dialogue avec Pôle Emploi pour expliquer la situation des vacataires et régulariser le versement de leur allocation chômage. Vues certaines situations critiques actuelles, nous demandons que ce dialogue débute dans les plus brefs délais.*
- *la mise en place "d'avances" sur salaire en cas de situations personnelles graves*
- *la contractualisation de l'ensemble des doctorant-es vacataires sans contrat de travail lié à leur activité de recherche d'ici la rentrée de septembre 2022. Les termes de ce contrat devront être établis conjointement par l'Université, les doctorant-es vacataires concerné-es, et les élu-es doctorant-es par des réunions régulières tout au long du premier semestre 2022 »*

Elle précise que l'objet de la motion est d'attirer l'attention du conseil d'administration sur les conditions de paiement des vacataires et particulièrement des doctorant-es sans contrat de travail lié à leur activité de recherche et effectuant des vacances à l'UGA. En l'état, les vacances sont payées plusieurs mois après la fin du service effectué (parfois plus de 6 mois). Pourtant, depuis la circulaire Mandon de 2017 (circulaire 2017-078 du 25-4-2017, BO de 27 avril 2017), la mensualisation est recommandée, et même prévue la délivrance de prêts d'honneur avant paiement des vacances. Ce contexte engendre également des difficultés pour percevoir des allocations de retour à l'emploi.

Carole KADA répond qu'elle est au courant de la situation et qu'un travail est conduit, notamment auprès des composantes afin de s'assurer d'un paiement régulier et que des échanges ont lieu avec Pôle Emploi mais ces échanges sont rendus difficiles en raison de la multiplicité des interlocuteurs et des réponses qui varient en fonction des agences. La réponse à court terme, c'est l'introduction de la mensualisation à compter de septembre 2022 au plus tard.

Elsa MERLE s'interroge sur la possibilité d'être doctorant sans avoir de contrat.

Martial MERMILLOD explique qu'il existe bien des doctorants sans thèse financée. Il ajoute que cela permet à certains de poursuivre leur thèse malgré l'absence de financement.

On constate de très fortes disparités entre les disciplines s'agissant du nombre d'allocations de thèse allouées. De plus certains secteurs bénéficient de nombreux financements externes privés. Dès lors il s'interroge que le point de savoir pourquoi ne pas réorienter les bourses d'Etat vers les domaines peu financés par le privé.

Thierry VINCENT évoque le fait que de nombreux vacataires laissent tomber leur poste en raison du délai de rémunération.

Cyprien BEAUFORT rappelle que beaucoup de doctorants ne sont pas financés soit dès le début soit après 3 ans. Il ajoute que certaines formations ne fonctionnent qu'avec des vacataires. Selon lui, la mensualisation n'est pas suffisante et il faut aller plus loin avec une contractualisation.

Le président Yassine LAKHNECH rappelle que des échanges sont en cours pour trouver des solutions. Il estime que l'approche de cette problématique par le vote d'une motion n'est pas appropriée.

Wanda KELLOUAI considère que la motion permet de formaliser les demandes des doctorants, et serait un geste pour montrer les engagements de l'UGA.

Le président Yassine LAKHNECH propose qu'un point régulier soit fait en CA sur les avancées réalisées sur ce sujet. Il réaffirme qu'il est opposé au vote de la motion au regard des délais. Il ajoute qu'il ne pense pas opportun de structurer les échanges entre les doctorants et le CA par le biais de motions.

4.3. Semestres de CRCT : contingent établissement à compter de 2022

A compter de l'année 2022, le nombre de semestres de CRCT attribués annuellement au titre de l'établissement est fixé à 36 dont au moins 11 semestres au titre des SHS sur la dotation spécifique ministérielle et 2 au titre de la politique d'accompagnement RH.

Ce nombre de semestres pourra être modifié si les dotations ministérielles dédiées à la croissance des semestres de CRCT dans le cadre du déploiement de la LPR évoluent.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la proposition de fixer le contingent CRCT à 36 semestres à compter de l'année 2022.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	11
Nombre de votants	41
Voix favorables	41
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés la proposition de fixer le contingent CRCT à 36 semestres à compter de l'année 2022.

5. Formation et vie étudiante

- 5.1. Nombre de places attribuées en deuxième année du premier cycle des Etudes de santé Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) à la rentrée 2022 et leur ventilation par voie d'accès

José LABARRERE, chargé de mission « Formation de santé », rappelle le contexte déjà présenté au CA du mois de juillet 2021.

En juillet 2021, les chiffres avaient été construits au regard de la suppression du *numerus clausus* et des ventilations en fonction des voix d'accès. Mais à la suite de la publication d'un arrêté pluriannuel qui limite les effectifs sur plusieurs années, (*numerus clausus* déguisé) il a fallu revoir les chiffres votés en juillet 2021.

Catherine BERRUT s'interroge sur le faible effectif en LASS 1.

José LABARRERE répond qu'il y a un report des places non pourvues en LASS vers le PASS d'où le choix de réduire le nombre.

Jean-Jacques FEIGE demande ce qu'il sera proposé aux étudiants recalés.

José LABARRERE explique que l'objectif est de ne pas avoir d'étudiants recalés, les effectifs doivent coïncider.

Jean-Luc SCHWARTZ dit qu'en tant que citoyen on a le sentiment qu'il faut former plus de professionnels de santé mais que les contraintes ne le permettent pas.

José LABARRERE explique que les objectifs pluriannuels sont déterminés de façon scientifique en fonction des besoins estimés.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le nombre de places attribuées en 2^{ème} année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2022 et la ventilation par voie d'accès comme présentés.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	27
Membres représentés	12
Nombre de votants	39
Voix favorables	30
Voix défavorables	5
Abstentions	4

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le nombre de places attribuées en 2^{ème} année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2022 et la ventilation par voie d'accès comme présentés.

5.2. Répartition du budget de la CVEC 2022 UGA

Martin OUDART intervient pour présenter le projet de répartition de la CVEC pour 2022 :

Commun		UGA hors EC			
Culture	Santé	Accueil et accompagnement		Sport	Vie associative et actions sociales
4%	16%	10%	20%*	16%	34%
	100% soclé				100% soclé

Cyprien BEAUFORT évoque la situation de certains doctorants rattachés à d'autres d'établissements ou les doctorants CIFRE, qui ne peuvent pas bénéficier de la CVEC UGA.

Martin OUDART rappelle que les services sont ouverts à tous les étudiants. Il souligne que la CVEC est un impôt et ne constitue pas une ouverture de droits. Si un étudiant se présente au centre de santé, il ne sera jamais refusé. Il ajoute que les montants pour 2022 sont les mêmes que pour 2021.

Coline RIFFARD souhaite savoir si des enquêtes ont été réalisées auprès des étudiants afin de faire évoluer l'utilisation de la CVEC.

Martin OUDART explique qu'il y a une volonté de consultation des étudiants et d'implication de plusieurs directions afin de faire remonter les priorités. Il est conscient de la nécessité de renouveler la logique de participation. Il ajoute aussi qu'une partie des sommes est fléchée et que sur les volets « santé » et « sports » des actions intéressantes ont été menées.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la répartition de la CVEC 2022 comme présentée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	14
Nombre de votants	39
Voix favorables	37
Voix défavorables	0
Abstentions	2

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la répartition de la CVEC 2022 comme présentée.

6. Recherche

6.2. Intégration de l'équipe d'accueil RIFC-lab dans l'UMR TIMA à compter du 1^{er} janvier 2022

Anne-Catherine FAVRE présente ce point déjà évoqué en commission permanente.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'intégration de l'équipe d'accueil RIFC-lab dans l'UMR TIMA.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	14
Nombre de votants	39
Voix favorables	39
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'intégration de l'équipe d'accueil RIFC-lab dans l'UMR TIMA.

7. Affaires institutionnelles

7.1. Création de deux unités de service :

7.1.1. Ingénierie de projet

Ce point a été discuté en commission permanente.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la création de l'unité de service « Ingénierie de projet » au 1^{er} janvier 2022.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	23
Membres représentés	15
Nombre de votants	38
Voix favorables	31
Voix défavorables	7
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la création de l'unité de service « Ingénierie de projet » au 1^{er} janvier 2022.

7.1.2. Design Factory

Yves MARECHAL, vice-président du conseil d'administration de Grenoble INP, présente l'unité de service *Design Factory*.

Martin OUDART trouve que la *Design Factory* peut-être un outil intéressant pour les étudiants pour travailler sur la transition d'autant que les étudiants sont placés au centre de la démarche

Martial MERMILLOD souhaite mentionner qu'il reste beaucoup de travail à faire notamment au niveau des sciences du comportement mais également pour développer l'interdisciplinarité.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la création de l'unité de service « Design Factory » au 1^{er} janvier 2022.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	23
Membres représentés	15
Nombre de votants	38
Voix favorables	32
Voix défavorables	2
Abstentions	4

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la création de l'unité de service « Design Factory » au 1^{er} janvier 2022.

7.2. Statuts :

Catherine FAIVRE intervient pour présenter les deux points suivants.

7.2.1. INSPE

Elle précise qu'il s'agit d'une mise à jour, en lien, d'une part, avec le travail conduit en 2017 sur les statuts des composantes et dans le but d'autre part, de les actualiser et d'intégrer certaines modifications règlementaires (renvoi au règlement intérieur de l'INSPE pour les dispositions concernant le fonctionnement du conseil, composition du conseil de l'INSPE s'agissant des personnalités extérieures).

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les statuts modifiés de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'éducation de l'académie de Grenoble.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	23
Membres représentés	15
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés les statuts modifiés de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'éducation de l'académie de Grenoble.

7.2.2.UFR de pharmacie

Il s'agit également d'une mise à jour, en lien, d'une part avec le travail conduit en 2017 sur les statuts des composantes et dans le but d'autre part, de les actualiser et d'intégrer certaines modifications (composition du conseil de l'UFR s'agissant des personnalités extérieures).

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les statuts modifiés de l'UFR de Pharmacie.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	23
Membres représentés	15
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés les statuts modifiés de l'UFR de Pharmacie.

7.3. Règlement intérieur de l'UGA : annexe relative aux structures de recherche

Anne-Catherine FAVRE explique qu'il s'agit de l'intégration des modifications entérinées par la Commission de la Recherche UGA (ou de l'USMB pour les structures USMB) sur la période écoulée : créations, regroupements ou suppressions de structures de recherche.

Emmanuel Barbier s'interroge sur le fait qu'il puisse manquer certaines tutelles.

Jacob LAMBLIN demande si ce point ne doit pas passer préalablement en CT.

Le président Yassine LAKHNECH lui répond que non en raison du fait que ces modifications n'affectent pas les conditions de travail des personnels.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la mise à jour de l'annexe 4 : « Structure des pôles de recherche ».

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés la mise à jour de l'annexe 4 : « Structure des pôles de recherche ».

7.4. Désignation d'un représentant des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de l'UGA relevant des disciplines de santé au conseil documentaire

Catherine FAIVRE informe les membres du CA que Philippe GAUDIN a été élu.

8. Point stratégique

8.1. Contrat pluriannuel de l'UGA

Nadine GUILLEMOT, vice-présidente pilotage et amélioration continue, poursuit avec le contrat pluriannuel. Elle commence par un rappel sur les documents transmis aux conseillers. Elle revient ensuite rapidement sur l'objet du contrat et sa construction, qui ont déjà été présentés. Elle apporte des précisions sur le contrat UGA et la démarche de construction. Elle continue son intervention en rappelant la démarche de construction du contrat. Elle explique qu'il s'appuie sur le Plan Stratégique UGA (voté au CA du 11 mars 2021), avec prise en compte des demandes du MESRI. Elle décline enfin le plan du contrat pluriannuel UGA.

Elle poursuit avec un focus sur les indicateurs, qui ont fait l'objet de discussions lors de la commission permanente du 16 novembre 2021.

Elle ajoute qu'une modification a été apportée au contrat à la demande des membres du CAC, à savoir la suppression des mentions relatives au classement de Shangai dans l'objectif 1.1 de Grenoble INP.

Emmanuel BARBIER trouve compliqué d'apprécier les indicateurs sans les comprendre, il pense qu'il faut ici faire preuve de prudence.

Nadine GUILLEMOT explique que ses éléments sont précisés dans la note et que les VP ont beaucoup travaillé sur les indicateurs et les cibles. Il y a eu des échanges avec le ministère, et certaines cibles ont été revues à la baisse à la suite des échanges qui se sont tenus lors de la CP du 16 novembre 2021.

Catherine BERRUT souhaite savoir ce qui a été modifié exactement dans les cibles.

Nadine GUILLEMOT lui répond que les modifications ont notamment portées sur le nombre de publications (revu à la baisse) et sur la part des étudiants et doctorants internationaux (également plus basse que prévue initialement).

Martial MERMILLOD revient sur l'indicateur relatif aux publications. Il demande comment publier plus alors qu'on a moins de moyens.

Il se demande s'il ne serait pas pertinent d'afficher une baisse des publications et des recherches en lien avec la baisse des moyens et les conséquences sur la place de l'UGA dans les classements internationaux.

Le Président Yassine LAKHNECH rappelle qu'il ne s'agissait pas forcément d'augmenter la quantité de publications mais plutôt en premier lieu d'afficher la signature UGA et en second lieu de mieux recenser les publications. La marge réelle est plutôt dans le recensement que dans la production.

Catherine BERRUT demande si on peut avoir une idée du nombre de publications qui ne sont pas affichées.

Jean-Luc SCHWARTZ pense qu'il faut saisir l'occasion pour dire combien on souffre de la politique gouvernementale et qu'il faut le formaliser par écrit.

Le Président Yassine LAKHNECH précise qu'il envisage d'accompagner le contrat d'un courrier pour évoquer ces difficultés.

Anne LEROY et Jean-Luc SCHWARTZ déplorent le manque de traçabilité et la mauvaise articulation entre la CP et le CA. Anne LEROY trouve dommage que certains éléments évoqués lors de la CP du 16 novembre 2021 ne soient pas relatés. Elle rappelle qu'il avait été dit que certains indicateurs mentionnés dans le contrat n'étaient pas des outils d'évaluation. Elle ajoute qu'il faudrait indiquer clairement le rôle de chaque indicateur. Elle souhaite également qu'il y ait une sorte de fiche descriptive pour chaque indicateur.

Nadine GUILLEMOT répond que c'est prévu.

Anne LEROY ajoute qu'il est nécessaire d'avoir une ligne sur l'interprétation de chaque indicateur.

Sur le remplacement de l'indicateur relatif au classement de Shangai, Pierre BENECH explique que d'autres indicateurs seront utilisés.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le contrat pluriannuel de l'UGA.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	24
Membres représentés	14
Nombre de votants	38
Voix favorables	27
Voix défavorables	9
Abstentions	2

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés le contrat pluriannuel de l'UGA.

9. Questions diverses

Jacob LAMBLIN souhaite aborder la diffusion du message de la CP-CNU relatif à la perte du contingent national du CNU pour les promotions des enseignants-chercheurs.

Le Président Yassine LAKHNECH indique qu'à ce jour l'UGA n'a aucune position sur ce sujet car il n'y a eu aucune information officielle.

Cyprien BEAUFORT interroge ensuite le Président sur la mise en place des listes de diffusion pour les étudiants et les doctorants. Il demande également des informations sur le dispositif « Trouve ton Master ».

Sur la question des listes de diffusion, le Président Yassine LAKHNECH répond que la charte qui sera signée par les associations étudiantes est prête. Les listes de diffusion seront opérationnelles début 2022.

Sur le deuxième point, il dit n'avoir pas d'éléments à ajouter car il s'agit d'un sujet abordé en CFVU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h15.